

**RAPPORT D'ACTIVITE
SOCIETE ZEN GESTION
46 RUE DES ACIERIES
42 000 SAINT ETIENNE**

Du 1^{er} Octobre 2018 au
30 septembre 2019

Sommaire

1 – L'analyse de la qualité du service

- Nombre de spectateurs par concert du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019
- Bilan des spectacles du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019
- Maintenance du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

2 – Les données comptables

Le compte d'exploitation synthétique du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

Le business plan : du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

- a) Le compte de résultat du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019
- b) Les tarifs 2018/2019
- c) L'état des variations du patrimoine immobilier
- d) Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations
- e) L'état du suivi du renouvellement des biens et immobilisations
- f) L'état des autres dépenses de renouvellement
- g) L'inventaire des biens désignés au contrat
- h) Les engagements à incidence financière

3 – Le provisionnel

- Etat des réservations du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019
 - Comparatif depuis saison 1 et provisionnel saison 12
-

I. L'analyse de la qualité du service

ACTIVITE du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

ANALYSE DES RESULTATS

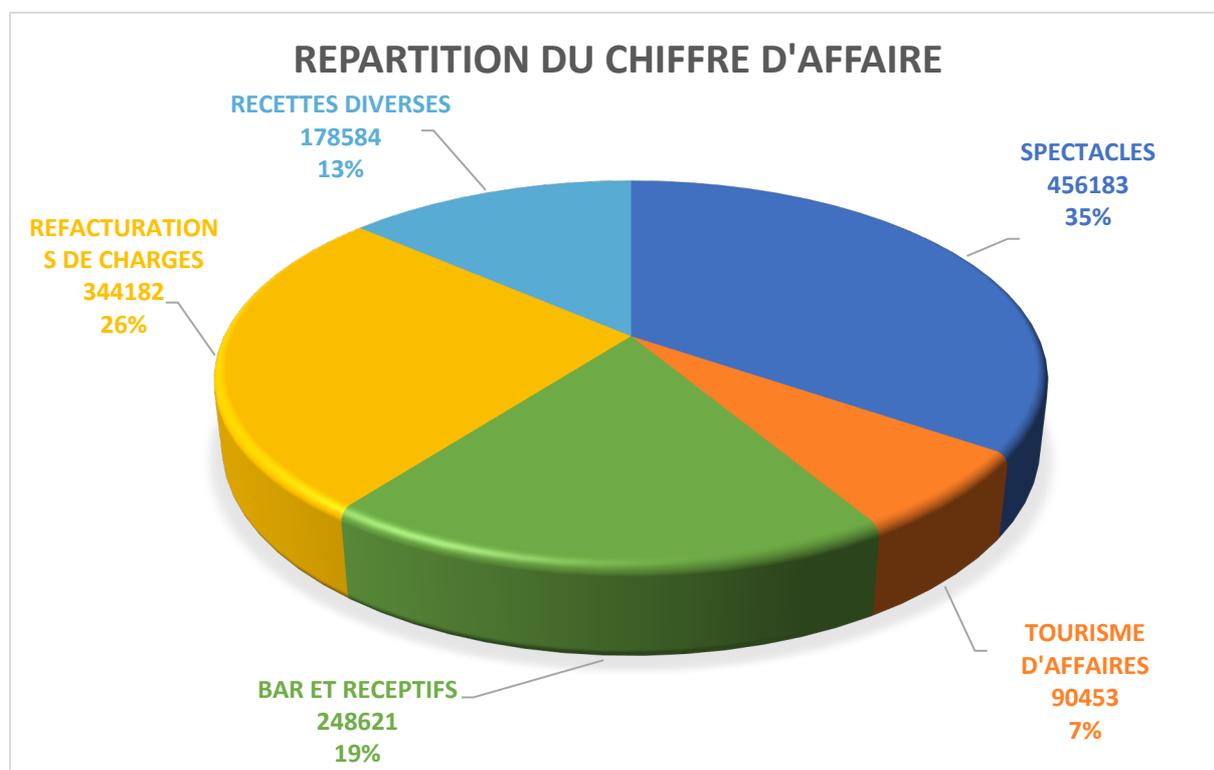
Le nombre de spectateurs pour la saison 2018/2019 est de 84 461, nous ne pouvons que constater une baisse significative par rapport à la saison précédente qui affichait : 100 713 spectateurs.

Dans nos métiers nous ne pouvons maintenir une courbe de croissance stable, car nous sommes tributaires des sorties d'albums, des artistes qui partent en tournée ou pas, des temps d'écriture et de mise en scène ...

Le nombre de représentations pour la saison 2018/2019 est de 31.

Les recettes de spectacles pour la saison 2018/2019 sont de 3 360 859€. C'est une baisse par rapport à la saison dernière due essentiellement à des concerts de plus petite envergure 19 spectacles sur 31 sont inférieurs à 3000 spectateurs.

Le chiffre d'affaires de la saison est d'environ 1 318 050 se répartissant comme suit :



J'attire votre attention sur les recettes diverses, qui ont considérablement augmentées puisque nous sommes à 13% du CA au lieu du 9% sur la saison dernière. Cette augmentation est due aux encaissements des partenaires pour l'organisation du 10^{ème} anniversaire du Zénith.

Plusieurs spectacles ont été annulés :

- Charles AZNAVOUR le 4 décembre 2018, annulé en raison du décès de l'artiste
- LES CONTES D'HOFFMANN, annulé car la danseuse étoile, c'est blessée la veille à Grenoble.

Cette année, 3 concerts ont dépassé les 6 000 spectateurs payants :

- DISNEY ON ICE avec 7284 spectateurs en 3 représentations
- SOPRANO avec 6857
- M avec 6047

2 ont dépassé les 5 000 spectateurs payants :

- 3 CAFES GOURMANDS avec 5670
- PATRICK BRUEL avec 5081

1 seul a dépassé les 4 000 spectateurs payants :

- LES CHEVALIERS DU FIEL avec 4 206

4 ont dépassé les 3 000 spectateurs payants :

- KENDJI avec 3976
- DADJU avec 3784
- LE CIRQUE DE PEKIN avec 3297
- Me GIMS avec 3 138

9 ont dépassé les 2 000 spectateurs payants :

- AMIR avec 2887
- JEFF PANACLOC avec 2877
- LAURENT GERRA avec 2775

- FESTIVAL P&M (ZED YUN PAVAROTTI – RK – BERYWAM – KERY JAMES – ORELSAN) avec 2615
- FESTIVAL P&M (NAZIM – RADIO ELVIS – THIEFAINE – BOULEVARD DES AIRS) avec 2458
- MESSMER avec 2376
- CELTIC LEGENDS avec 2370
- L'ARMEE ROUGE avec 2061
- FRANCK DUBOSC avec 2007

7 ont dépassé les 1 000 spectateurs payants :

- ROLAND MAGDANE avec 1943
- MC SOLAAR avec 1820
- MASHA et MISHKA avec 1622
- LE LAC DES CYGNES avec 1444
- DANIEL GUICHARD avec 1376
- ROCK LEGEND FESTIVAL avec 1245
- EMILIE JOLIE avec 1018

3 n'ont pas atteint les 1000 spectateurs payants :

- LEGENDS OF THE ROCK avec 861
- DANY BRILLANT avec 738
- RHINO JAZZ FESTIVAL – EARTH WIND AND FIRE avec 628

Le prix moyen du billet hors DL (droit de location) est de 39,79 €

LE BAR ET LES RECEPTIFS

Cette saison encore, les chiffres sont stables au niveau des bars et des réceptifs.

Le résultat est de 127 860€, avec des recettes s'élevant à 248 621 € et des dépenses à 120 761 €.

**Nombre de spectateurs
du 1^{er} octobre 2018
au
30 septembre 2019**

**Nombre de spectateurs
saison 2018-2019**

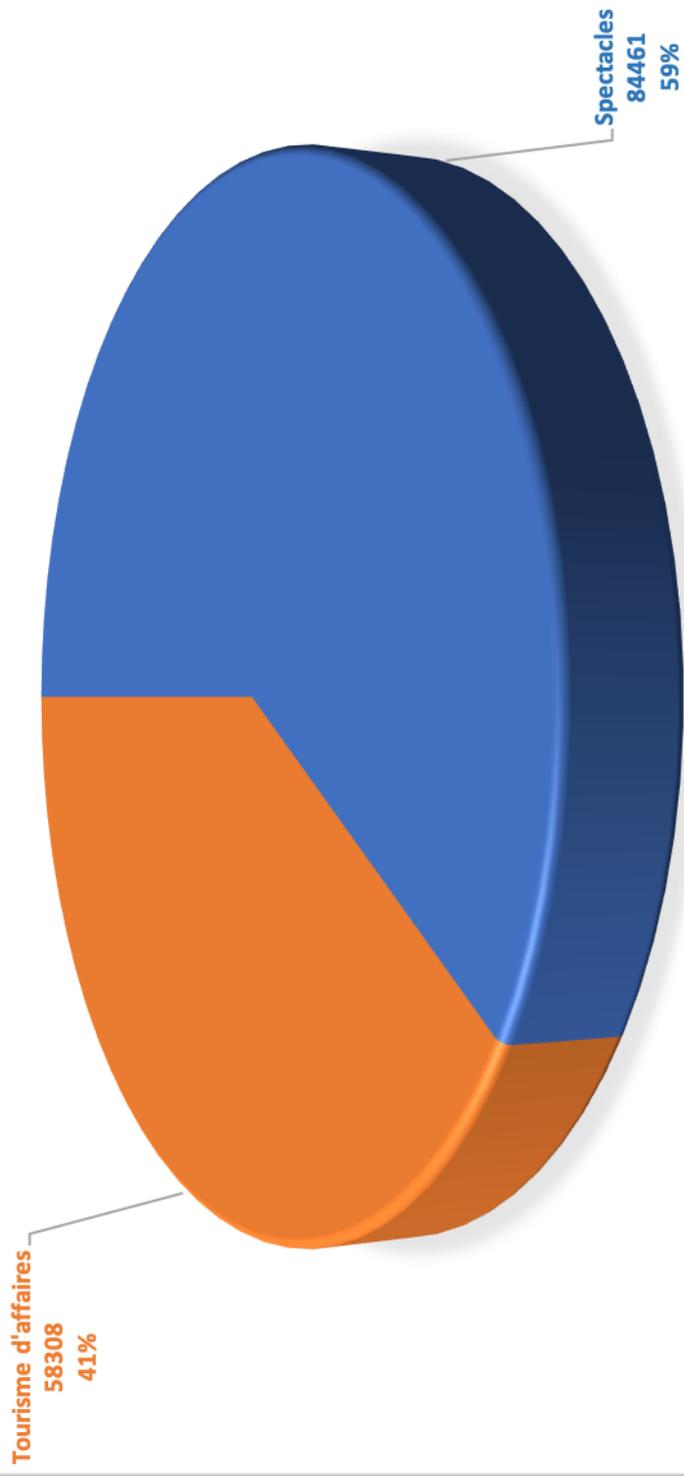
		payants	autres
06/10/2018	10 ans ZENITH		7 000
08/10/2018	SALON DAVIGEL		150
16/10/2018	SALON CE		400
18/10/2018	SEMAINE BLEU		10 000
19/10/2018	JOUR NAT PROPRETE		120
22/10/2018	SALON PRO A PRO		1 250
13 et 14 /11/2018	POLE EMPLOI CAPEA		450
16/11/2018	DIAMOND DANCE		
17/11/2018	LEGENDS OF THE ROCK	861	
18/11/2018	OPERETTE ZIEGLER		3 588
21/11/2018	DANY BRILLANT	738	
24/11/2018	40 ANS GENEALOGIE		500
01/12/2018	DADJU	3 784	
02/12/2018	CIRCUS PROD		6 500
04/12/2018	AZNAVOUR		
08/12/2018	EMILIE JOLIE	1 018	
09/12/2018	ARBRE DE NOEL VSE SEM		3 550
14/12/2018	MC SOLAAR	1 820	
15/12/2018	LAURENT GERRA	2 775	
16/12/2018	LES CONTES D'OFFMANN		
18/12/2018	EXALAB		200
19/12/2018	ARBRE DE NOEL CG 42		3 000
09/01/2019	FRANCK DUBOSC	2 007	
25/01/2019	ROCK LEGEND FESTIVAL	1 245	
29 et 30 /01/2019	DOI	7 284	
01/02/2019	CIRQUE DE PEKIN	3 297	
02/02/2019	ROLAND MAGDANE	1 943	
08/03/2019	LAC DES CYGNES	1 444	
du 15 au 17 /03/2019	LOGIC IMMO		4 000
20/03/2019	CELTIC LEGENDS	2 370	
21/03/2019	PATRICK BRUEL	5 081	
22/03/2019	DANIEL GUICHARD	1 376	
23/03/2019	JEFF PANACLOC	2 877	
28/03/2019	CHEVALIERS DU FIEL	4 206	
30/03/2019	AMIR	2 887	
31/03/2019	MASHA ET MISHKA	1 622	
03/04/2019	SOPRANO	6 857	
04/04/2019	M GIMS	3 138	
06/04/2019	L'ARMEE ROUGE	2 061	
11/05/2019	ARFI		1 300
du 12 au 15/4/19	LE MONDE DES DINOSAURES		15 000
10/05/2019	M	6 047	
12/05/2019	KENDJI	3 976	
du 15 au 18 /5/2019	PEPS TRANSPORT		
18/05/2019	3 CAFE GOURMANDS	5 670	
14/06/2019	FESTIVAL P&M	2 615	
15/06/2019	FESTIVAL P&M	2 458	
22/06/2019	MESSMER	2 376	
27/09/2019	EARTH WIND &FIRE	628	
28/09/2019	ENISE		1 300

Nombre total de spectateurs payants pour les concerts

84 461

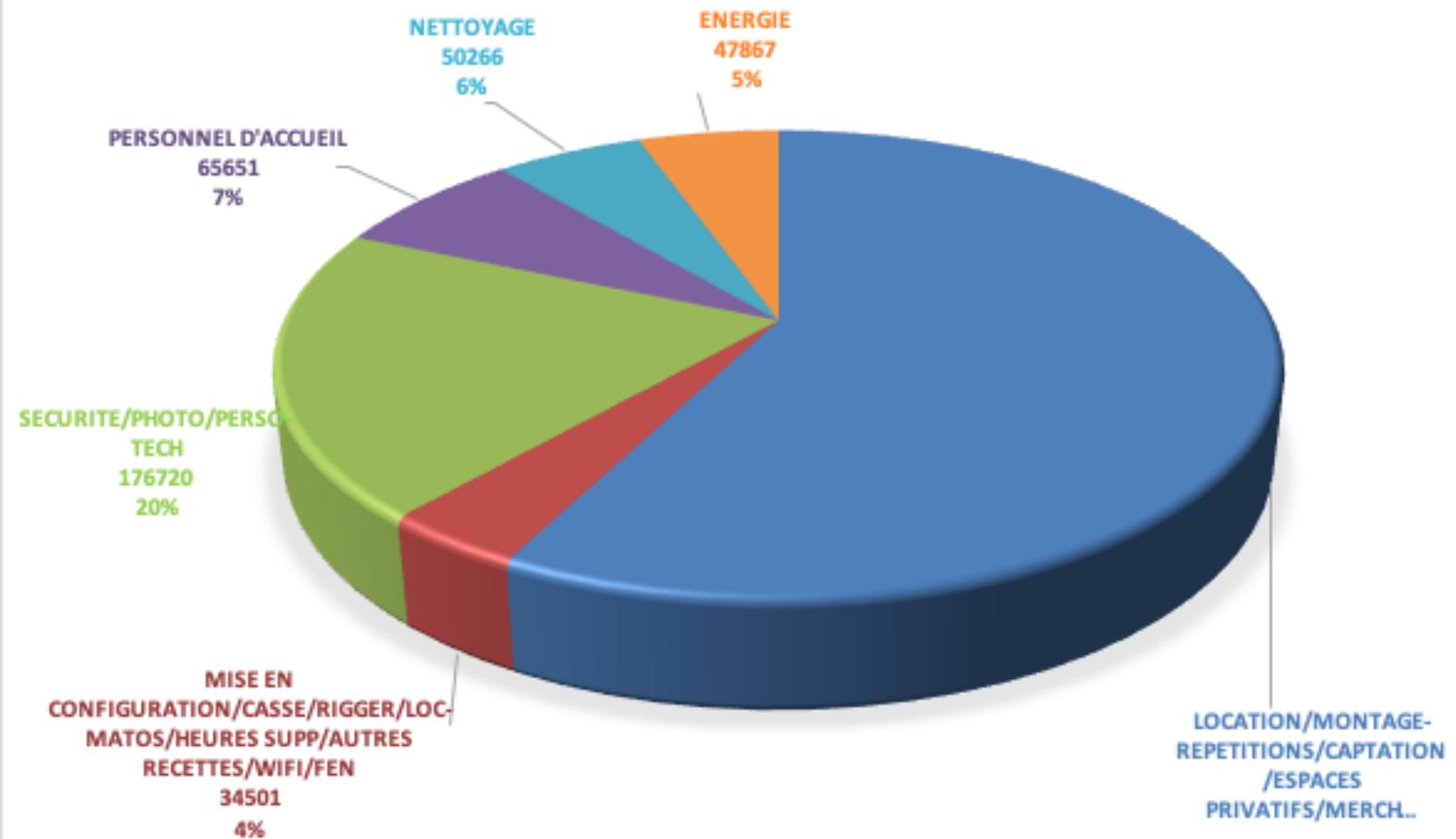
58 308

NOMBRE DE SPECTATEURS

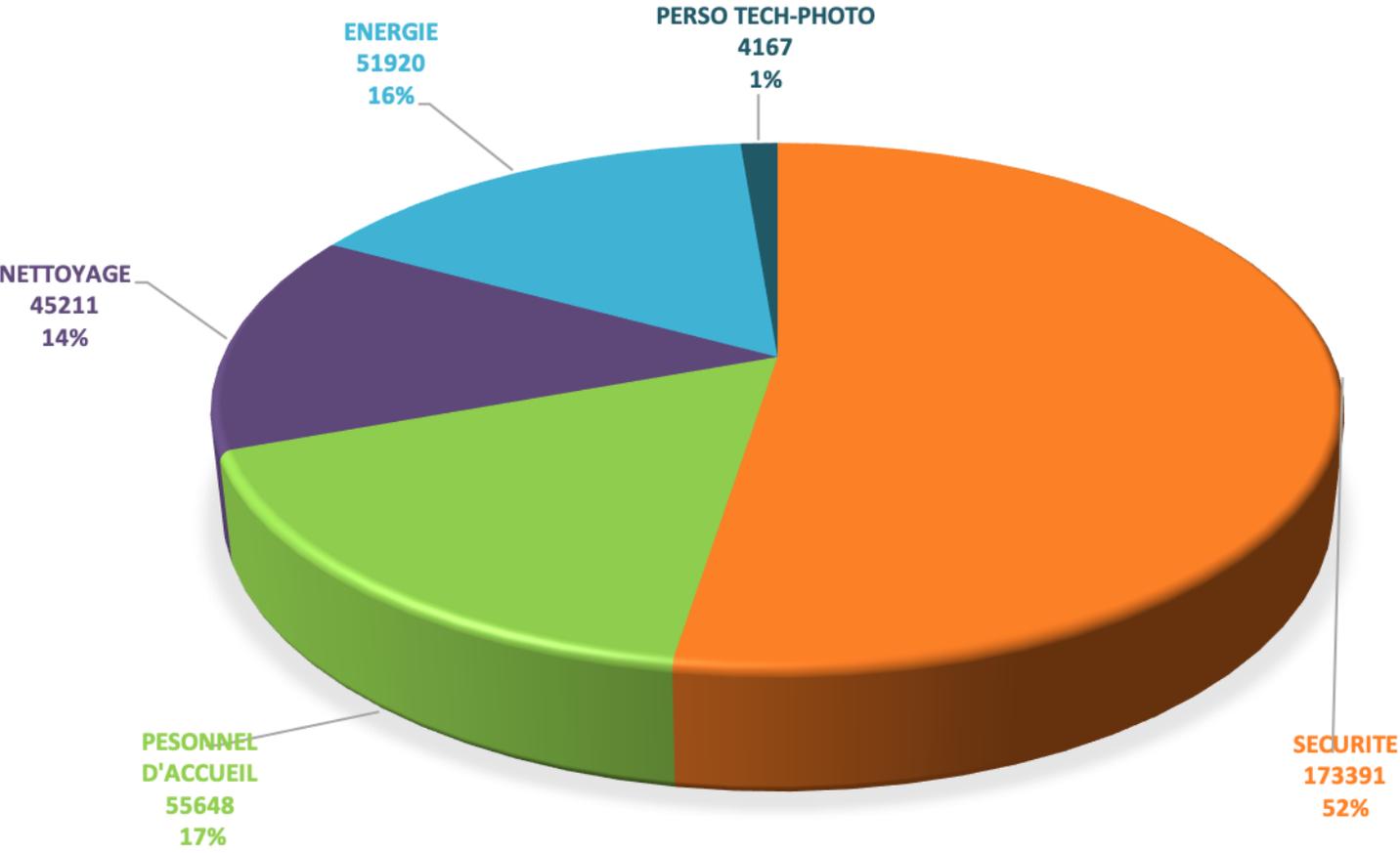


**Bilan des spectacles du
1^{er} octobre 2018
au
30 septembre 2019**

BILAN RECETTES LIEES A L'ECONOMIE DU SPECTACLE



BILAN DES DEPENSES LIEES A L'ECONOMIE DU SPECTACLE



**Maintenance du
1^{er} octobre 2018
au
30 septembre 2019**

MAINTENANCE REALISEE DU 01/10/2018 AU 30/09/2019

SOCIETE	LOT	DEBUT DU CONTRAT	DATE SIGNATURE CONTRAT	DUREE	TOTAL HT DU 01/10/18 AU 30/09/19
A CŒUR VAILLANT	Défibrilateur	28/09/2018	27/09/2018	CONTRAT POUR 4 ANS (2018-2021)	216,55 €
ADS	Dératisation	PAS DE CONTRAT		FACTURATION A L'INTERVENTION 2 PASSAGES PAR AN	535,00 €
AED	Extincteurs et matériel de secours	01/10/2008	19/09/2008	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT	1 049,69 €
AFA	Portails	01/10/2015	08/09/2015	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT	509,76 €
APAVE	Vérification matériel et sécurité	01/10/2008	08/10/2008	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT	7 681,21 €
AXIMA	Chauffage, ventilation et climatisation	01/10/2015	24/09/2014	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT	4 733,52 €
BES	Groupe électrogène	01/10/2017	29/06/2017	JUSQU'AU 30/09/19	1 290,00 €
CHECK & GO	Maintenance PDA (10 PDA pour contrôle TOTAL de l'ensemble des billets)	01/10/2015	01/10/2015	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT	12 600,00 €
EKYPIA	Suivi et Maintenance du Site internet	01/10/2008	08/12/2008	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT	4 405,00 €
ESSEMES	Vérification trappes de désenfumage	12/03/2009	12/03/2009	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT PAR ANNEE CIVILE	1 121,55 €
INEO	Electricité haute tension	01/10/2015	01/10/2015	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT	3 447,60 €
JDC	Maintenance TPE	01/01/2016	30/12/2015	5 AN (Jusque 01/2020)	396,00 €
LOIRE ASCENSEURS	Ascenseurs et monte charge	01/10/2015	08/09/2015	2 ANS RENOUVELABLE TACITEMENT POUR LA MEME DUREE	3 999,84 €
MADAY	Sécurité télésurveillance et interventions	01/10/2012	01/10/2012	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT	481,92 €
NETTIC	Maintenance informatique logiciels, serveur	01/01/2009	01/01/2009	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT	3 330,00 €
ORIOLE	Descente eaux pluviales, station relevage des eaux	19/09/2008	19/09/2008	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT	3 170,00 €
REYNAUD	Entretien plantes	01/10/2008	01/10/2008	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT	2 600,00 €
SIEMENS	Maintenance incendie	01/05/2014	24/01/2014	1 AN RENOUVELABLE TACITEMENT	7 425,09 €
TOYOTA	Maintenance chariot élévateur	PAS DE CONTRAT		FACTURATION A L'INTERVENTION 1 PASSAGE PAR AN	296,68 €
TOTAL HT					59 289,41 €

II. Les données comptables



**Compte d'exploitation
synthétique du
1^{er} octobre 2018
au
30 septembre 2019**

COMPTE D'EXPLOITATION SYNTHETIQUE

du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019
plus rappel N - 1

N : du 01/10/2018 au 30/09/2019

N -1 : du 01/10/2017 au 30/09/2018

PRODUITS

1 318 057€

1 287 258 €

CHARGES

1 270 184€

1 211 219 €

RESULTAT

47 874 €

76 038 €

La société ZEN GESTION a terminé sa dixième saison
du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

Compte tenu des dispositions de la nouvelle Délégation de Service Public signé le 29 septembre 2015, et suivant l'Article 22.2, la Société ZEN GESTION versera à Saint Etienne Métropole :

- Une redevance fixe d'un montant de 100 000 euros
- Une redevance fixe d'un montant de 15 000 euros
- Une redevance variable d'un montant de 0 euros

Soit un total de 115 000 euros

SARL ZEN GESTION

46 rue DES ACIERIES
42000 ST ETIENNE

COMPTES ANNUELS AU 30/09/2019

Activité : Gestion de salles de spectacles
Siret : 49018774700020
APE : 9004Z

CABINET DIDIER FAURY

206 avenue CHARLES DE GAULLE
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

*Expert Comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région Rhône Alpes
Commissaire aux Comptes inscrit à la compagnie régionale de Lyon*

Tél. 04 78 34 88 22

Fax. 04 78 34 76 41

Courriel. didier.faury@cabinet-faury.com

Web. www.cabinet-faury.com

Sommaire

1. Liasse fiscale	2
2. Annexe	34
Règles et méthodes comptables	35
Notes sur le bilan	37
Autres informations	42

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2019**

Exercice ouvert le	01/10/2018	et clos le	30/09/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SARL ZEN GESTION	
SIRET	4 9 0 1 8 7 7 4 7 0 0 0 2 0
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
46 rue DES ACIERIES	
42000 ST ETIENNE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Gestion de salles de spectacles	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31 %		Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	24 257			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input checked="" type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	19 846	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : EBP

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : CABINET DIDIER FAURY	
206 avenue CHARLES DE GAULLE 69160 TASSIN LA DEMI LUNE	
	Tél : 04 78 34 88 22
- du conseil : B.V.F.D.	
145 rue DE LA MONTAT 42009 ST ETIENNE Cedex 2	
	Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :	
	Tél :
- N° d'agrément :	

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	70 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)	28 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	42 000
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	70 000

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Dénomination de l'entreprise ou raison sociale SARL ZEN GESTION 46 rue DES ACIERIES 42000 ST ETIENNE	
Forme juridique	SARL
	46 rue DES ACIERIES 42000 ST ETIENNE
	19/05/2006
différents établissements	Gestion de salles de spectacles
Adresse des	
Si le contribuable a déjà bénéficié des dispositions de l'article XX sexies :	
	au

Identification du signataire	
NOM :	MME LIOGIER SYLVIE GERANTE
	ZEN GESTION SARL 46, rue DES ACIERIES 42000 ST ETIENNE FRANCE

Fiche de calcul (recto)

Modèle de fiche de calcul à joindre à la déclaration afférente au résultat de la période d'imposition

Dénomination : SARL ZEN GESTION					
46 rue DES ACIERIES					
42000 ST ETIENNE					
Exercice du	01/10/2018	au	30/09/2019	ou année d'imposition	0
Site d'implantation de l'activité exercée en zone franche urbaine (ZFU) :	N° / Type / Libellé voie	46, DES ACIERIES			
	Complément				
	Lieu-dit / hameau				
	Code postal / Ville	42100 SAINT ETIENNE			
	Pays	FRANCE			
Lieu du siège ou du principal établissement : 46 rue DES ACIERIES 42000 ST ETIENNE					
Nature de l'implantation en ZFU (établissement/agence/magasin/cabinet...) :					

Bénéfice et plus-value nette à long terme après imputation des déficits et des produits imposables		Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice après imputation des déficits antérieurs encore reportables		RA	44 103		
Plus-value nette à long terme après imputation des déficits ou de la moins-value nette à long terme encore reportables				SA	
Produits bruts taxables à déduire	Produits des actions	RB			
	Résultat des sociétés relevant du régime fiscal des sociétés de personnes (CGI, art.8)	RC		SC	
	Résultat des cessions de titres du portefeuille	RD		SD	
	Subventions, libéralités et abandons de créances	RE			
	Excédent financier	RF			
	Redevances de la propriété industrielle et commerciale qui n'ont pas leur origine dans l'activité exercée en ZFU	RG		SG	
Totaux (lignes RB à RG et SC à SH)		RH		SH	
Bénéfice après déduction des produits imposables (RA-RH)		RI	44 103		
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables (SA-SH)				SI	

Fiche de calcul (verso)

Prorata applicable au bénéfice du contribuable n'exerçant pas toute son activité en ZFU

Dénomination :	SARL ZEN GESTION
	46 rue DES ACIERIES
	42000 ST ETIENNE

Éléments d'imposition à la cotisation foncière des entreprises rattachés à l'activité exercée en zone et afférents à la période d'imposition des bénéfices :		
Montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes réalisées en zone	A	1 218 045
Montant total hors taxe du chiffres d'affaires ou des recettes	B	1 218 045
Part du chiffre d'affaires ou de recettes hors taxes réalisée en zone dans le montant total du chiffre d'affaires ou des recettes	N	100

Bénéfice et plus-value nette à long terme susceptibles d'être exonérés

		Taux normal	Taux réduit
Bénéfice après déduction des produits imposables	RI	44 103	
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables			SI
Bénéfice susceptible d'être exonéré (RI x N)	Y	44 103	
Bénéfice susceptible de faire l'objet d'un abattement	60% Y1	6 615	
	40% Y2	13 231	
	20% Y3		
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée (SI x N)			Z
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonéré	60%		Z1
	40%		Z2
	20%		Z3

RECAPITULATIF

Plafonnement du bénéfice et de la plus-value nette à long terme exonérés		Taux normal	Taux réduit
Bénéfice exonéré : report de la case RI ou Y et/ou Y1 et/ou Y2 et/ou Y3 pour un montant maximum de 19 846 €	XC	19 846	
Plus-value nette à long terme exonérée : report de la case SI et/ou Z ou Z1 et/ou Z2 et/ou Z3 dans la limite de (19 846 € - XC)			XD
Bénéfice et plus-value nettes à long terme taxables		Taux normal	Taux réduit
Bénéfice imposable (RA - XC)	XE	24 257	
Plus value nette à long terme imposable (SA - XD)			XF

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

CALC219BF4

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL ZEN GESTION
46 rue DES ACIERIES
42000 ST ETIENNE

Numéro SIRET du principal établissement

49018774700020

Code APE

9004Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	24 256
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	24 256
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		24 256

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/10/2018	Clos le	30/09/2019
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	49018774700020
SARL ZEN GESTION 46 rue DES ACIERIES 42000 ST ETIENNE	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM <i>(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM)</i>	1	192 026
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	11 522
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	11 522
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 12)</i>	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	11 522
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	11 522
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	11 522
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	11 522

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	11 522

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ZEN GESTION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise : <u>46 rue DES ACIERIES 42000 ST ETIENNE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>4 9 0 1 8 7 7 4 7 0 0 0 2 0</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, <u>30/09/2019</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 500
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	15 282
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	12 912
		Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	7 952
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	150 532
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	127 833
		Immobilisations en cours	AV	AW	84 721
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 302	
TOTAL (II)		BJ	BK	265 513	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	4 155
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	251 787
		Autres créances (3)	BZ	CA	38 333
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	207 561	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	17 629	
	TOTAL (III)	CJ	CK	519 467	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	784 980	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	Non recensée	
	Non recensée	Non recensée	Non recensée		

Désignation de l'entreprise		SARL ZEN GESTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	39 205		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	43 354		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	93 560	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15 389		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	70 557		
	Dettes fiscales et sociales	DY	104 350		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 090		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	270 665		
	TOTAL (IV)	EC	464 052		
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	557 612		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	460 216			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	173			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
				Désignation de l'entreprise : SARL ZEN GESTION				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	153 405	FB		FC	153 405	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 064 639	FH		FI	1 064 639	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 218 044	FK		FL	1 218 044	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	100 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	13	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 318 057
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	57 020	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 286	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	715 400	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 464	
	Salaires et traitements*					FY	259 014	
	Charges sociales (10)					FZ	95 789	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	19 074
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	115 132		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 270 183	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	47 874	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	399	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	399	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(399)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	47 474	

Désignation de l'entreprise <u>SARL ZEN GESTION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	18 743	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2		KP	8 426	KQ	KR	2 750		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3		KS	147 433	KT	KU	8 893		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	21 175	KW	KX		
		Matériel de transport*						KY	10 000	KZ	LA	621	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	53 840	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes							LK		LL	LM		
	TOTAL III							LN	240 876	LO	LP	12 264	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M	8T	
Autres participations							8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés							1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières							1T	1 302	1U	1V			
TOTAL IV							1Q	1 302	1R	1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G	260 921	0H	0J	12 264		
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN	C0	D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO	LV	17 782	IX		
CORPORELLES	Terrains							IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre						IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui						IR	MD	ME	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS	MG	MH	MI	11 176	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT	MJ	5 794	MK	150 532	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers						IU	MM	MN	21 175	MO	
		Matériel de transport						IV	MP	MQ	10 621	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier						IW	MS	916	MT	52 923	MU
		Emballages récupérables et divers *						IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours							MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes							NC	ND	NE	NF			
TOTAL III							IY	NG	6 711	NH	246 429	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ	0U	M7	0W		
	Autres participations							I0	0X	0Y	0Z		
	Autres titres immobilisés							I1	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières							I2	2E	2F	1 302	2G	
	TOTAL IV							I3	NJ	NK	1 302	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4	0K	7 673	0L	265 513	0M	

Exercice N clos le : 30/09/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ZEN GESTION

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL ZEN GESTION</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	10 817	PF	3 056	PG	961	PH	12 912
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	7 663	PW	289	PX		PY	7 952
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	122 445	QA	11 182	QB	5 794	QC	127 833
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	20 755	QE	420	QF		QG	21 175
	Matériel de transport	QH	6 000	QI	2 075	QJ		QK	8 075
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	48 125	QM	2 208	QN	916	QO	49 417
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	204 990	QV	16 176	QW	6 711	QX	214 455
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	215 807	ØP	19 233	ØQ	7 673	ØR	227 367

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements	TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Désignation de l'entreprise SARL ZEN GESTIONNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ – d'exploitation – financières – exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL ZEN GESTION				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM			UN				
	Prêts (1) (2)		UP	UR			US				
	Autres immobilisations financières		UT	UV	1 302		UW	1 302			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX		251 787	251 787					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM		12 136	12 136				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB		22 082	22 082				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR		4 115	4 115					
	Charges constatées d'avance		VS		17 629	17 629					
	TOTAUX			VT	309 052	VU	307 750	VV	1 302		
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	173	173						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	15 215	11 379	3 835					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	70 557	70 557							
Personnel et comptes rattachés		8C	16 731	16 731							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 860	25 860							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	44 411	44 411						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	17 347	17 347						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 090	3 090							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	270 665	270 665							
TOTAUX			VY	464 052	VZ	460 216	3 835				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	11 139			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : SARL ZEN GESTIONNéant *Exercice N, clos le :
30/09/2019**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

		WA	43 354	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8
		- imposées au taux de 0 %		ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme		WN
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3		
		TOTAL I	WR	51 986

II. DÉDUCTIONS**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV
		- imposées au taux de 0 %		WH
		- imposées au taux de 19 %		WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW
	- imputées sur les déficits antérieurs		XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		ZY	
	Majoration d'amortissement*		XD	
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	0V	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y2		
		TOTAL II	XH	27 730
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	24 256
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	24 256
			XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL ZEN GESTION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	17 256
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SARL ZEN GESTION</u>								Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	33 166	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	76 038		Dividendes	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	70 000			
					Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZF				
	TOTAL I	ØF	109 205		TOTAL II	ZG	39 205			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7				YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	— Sous-traitance					YT	289 680			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	13 137			XQ	35 172			
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	79 716			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	12 001			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	1 214			ST	298 828			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	715 400		
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	1 148		
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS				9Z	6 316			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	7 464			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	253 656			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	176 299			
DIVERS	— Montant brut des salaires *					ØB	267 094			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK			%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL ZEN GESTION

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	MICROSOFT WINDOWS VISTA BUS 16/10/2008	607	607		
	2	LICENCE MICROSOFT WINDOWS S 16/10/2008	354	354		
	3	UCOPIA EXPRESS 11/12/2008	5 794	5 794		
	4	MODEM ROUTEUR ZYXEL P 660HW 16/10/2008	119	119		
	5	NETBOX BUREAUTIQUE INTEL CO 30/09/2015	797	797		
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ZEN GESTION

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i>) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ZEN GESTION Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ZEN GESTION

Néant *

Exercice ouvert le : 01/10/2018 et clos le : 30/09/2019

Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	7
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 218 044
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 218 044

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	13
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	100 000
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	100 013

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	57 020
Variation négative des stocks	OQ	1 286
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	700 121
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	115 132
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	873 561

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 444 496

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	444 496

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 218 044
Effectifs au sens de la CVAE	EY	7
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 1 0 / 2 0 1 8 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1)

Néant []*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

N° SIRET 4 9 0 1 8 7 7 4 7 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ZEN GESTION

ADRESSE (voie) 46 rue DES ACIERIES

CODE POSTAL 42000 VILLE ST ETIENNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	60
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	40

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CAMUS DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 501431001 % de détention 30.00 Nb de parts ou actions 30

Adresse : N° 41 Voie rue DE LIEGE

Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination VANTAGE INVESTMENTS

N° SIREN (si société établie en France) 448645960 % de détention 30.00 Nb de parts ou actions 30

Adresse : N° 41 Voie rue DE LIEGE

Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique POMMIER Prénom(s) JEAN-PIERRE

Nom marital [] % de détention 30.00 Nb de parts ou actions 30

Naissance : Date 09111949 N° Département 69 Commune LYON Pays FRANCE

Adresse : N° 6 Voie rue DE TREVES PAQUES

Code Postal 69660 Commune COLLONGES AU MONT D'OR Pays FRANCE

Titre (2) [] Nom patronymique CAMUS Prénom(s) ISABELLE

Nom marital [] % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 22011965 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° 66 Ter Voie boulevard MAURICE BARRES

Code Postal 92200 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
1	

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

N° SIRET 4 9 0 1 8 7 7 4 7 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ZEN GESTION

ADRESSE (voie) 46 rue DES ACIERIES

CODE POSTAL 42000 VILLE ST ETIENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ZEN GESTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 557 613 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 43 355 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- * Installations techniques : 3 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 890 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 744		962	17 782
Immobilisations incorporelles	18 744		962	17 782
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	8 426	2 750		11 176
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	147 434	8 893	5 795	150 532
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 176			21 176
- Matériel de transport	10 000	622		10 622
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 840		917	52 924
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	240 876	12 265	6 711	246 429
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 302			1 302
Immobilisations financières	1 302			1 302
ACTIF IMMOBILISE	260 922	12 265	7 673	265 513

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 265		12 265
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		12 265		12 265
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	962	6 711		7 673
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	962	6 711		7 673

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 818	3 056	962	12 912
Immobilisations incorporelles	10 818	3 056	962	12 912
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	7 663	289		7 952
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	122 446	11 182	5 795	127 834
- Installations générales, agencements aménagement divers	20 755	421		21 176
- Matériel de transport	6 000	2 076		8 076
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	48 126	2 209	917	49 418
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	204 990	16 177	6 711	214 456
ACTIF IMMOBILISE	215 808	19 233	7 673	227 368

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 309 052 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 302		1 302
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	251 788	251 788	
Autres	38 333	38 333	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 630	17 630	
Total	309 052	307 750	1 302
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	3 340
Total	3 340

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 464 053 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	174	174		
- à plus de 1 an à l'origine	15 215	11 379	3 836	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 558	70 558		
Dettes fiscales et sociales	104 351	104 351		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 090	3 090		
Produits constatés d'avance	270 665	270 665		
Total	464 053	460 217	3 836	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	11 140			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	23 877
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	21
BANQUE - INTERETS COURUS A PAYER	174
DETTES PROVISIONS CONGES PAYES	12 489
PERSONNEL CHARGES A PAYER	4 117
CHARGES SOCIALES CONGES PROV.	4 767
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	1 647
ETAT CHARGES A PAYER	984
CHARGES A PAYER	3 090
Total	51 165

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	17 630		
Total	17 630		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	270 665		
Total	270 665		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
CAUTION HSBC FRANCE - D.S.P.	80 000
Avals et cautions	80 000
Autres engagements reçus	
Total	80 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

**Budget prévisionnel
et réalisé
du 1^{er} octobre 2018
au
30 septembre 2019**

**a) Compte de résultat du
1^{er} octobre 2018
au
30 septembre 2019**

b) Tarifs 2018 – 2019



TARIF 2019 / 2020

configuration	régie	1%	total jauge	minimum garanti	modif config	Nettoyage	Energie	
ASSIS - DEBOUT							HIVER	ETE
AD1	a	70	7092	13 816 €	1 275 €	1 010 €	1 170 €	1 010 €
	b		7050					
AD2	a	50	5126	10 097 €	1 275 €	903 €	1 063 €	903 €
	b		5084					
AD3	a	36	3626	7 439 €	850 €	797 €	957 €	797 €
	b		3584					
AD4	a	26	2726	4 996 €	532 €	797 €	850 €	691 €
	b		2684					
AD5	a	25	1880	4 251 €	532 €	744 €	744 €	585 €
	b		1838					
DANCE FLOOR	a	42	4200	7 439 €	1 275 €	903 €	1 063 €	903 €
	b		4200					

TOUT ASSIS								
TA1	a	54	5396	10 097 €	1 275 €	1 010 €	1 170 €	1 010 €
	b		5354					
TA2	a	34	3430	7 439 €	1 275 €	903 €	1 063 €	903 €
	b		3388					
TA3	a	26	2584	4 996 €	850 €	797 €	957 €	797 €
	b		2542					
TA4	a	25	1292	3 720 €	532 €	744 €	850 €	691 €
	b		1250					
TA5	a	25	1012	3 188 €	532 €	744 €	744 €	585 €
	b		970					
CATCH	a	66	6565	13 816 €	sur devis	1 010 €	1 170 €	1 010 €
	b		6523					
BI FRONTALE	a	52	5228	10 097 €	sur devis	1 010 €	1 170 €	1 010 €
	b		5186					
Piste glace	a	44	4406	9 034 €	1 275 €	903 €	1 063 €	903 €
	b		4364					
Theatre 1	a	34	3480	7 439 €	1 275 €	903 €	1 063 €	903 €
	b		3438					
Theatre 2	a	25	1966	4 358 €	850 €	797 €	957 €	797 €
	b		1924					
Theatre 3	a	25	1292	3 720 €	532 €	744 €	850 €	691 €
	b		1250					

merchandising 266 €
Supplémentaires (chacun) 425 €

permanence entretien 4 h 121 €

jour de montage 4 782 €
à partir du 3ème jour de montage -20%

CAPTATION VIDEO 2 657,00 €
Heures supplémentaires, au delà de la 20 ème heure : 266 € / heure

servitudes 1 % de la jauge commercialisable
avec un minimum de 25

personnel chef sécurité 46 € / heure (service de 6h)
chef accueil 26,30 € / heure
hotesse }
contrôleurs } 22,20 € / heure
souchiers }

énergie ÉTÉ du 15/04 au 14/10
HIVER du 15/10 au 14/04

ESPACES

convention
jusqu'à 1 500 pers 5 314 €
de 1500 à 3 000 pers 7 439 €
de 3 000 à 5 400 pers 10 096 €
plus de 5 400 pers 13 816 €

Bar privatif foyer sup 531 €

salon VIP 1 275 €

Catering 2 657 €

Foyer inférieur 3 720 €

Tous nos tarifs s'entendent H T

Minimum garanti contre 12% de la recette brute HT si concert avec un entracte (minimum 20 mn) et 13 % sans d'entracte

TOUTE MODIFICATION DE HAUTEUR DE SCENE, induira un coût de 1 275 € HT, quelque soit la configuration

c) Etats des variations du patrimoine immobilier

Améliorations pour le Zénith de Saint Etienne Métropole Oct. 2018 - Sept 2019

<u>Dates constats ou devis</u>	<u>Remises en état</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Dates réalisations</u>	<u>Localisations</u>
févr.-19	Mise en place Fibre 100mo Symétrique	Nettic (Pris en charge ZEN Gestion)	févr.-19	Local CFA2
févr.-19	Remplacement des téléphones par des téléphones numériques	Nettic (Pris en charge ZEN Gestion)	févr.-19	Bureaux
avr.-19	Mise en place deuxième filet anti pigeon sous la casquette côté SUD	Acro'bat (Pris en charge par Métropole)	mai-19	Façade SUD
sept.-19	Remplacement système de Vidéoprotection	JL Système (Pris en charge ZEN Gestion)	sept.-19	Zénith int/ext

Nous continuons d'améliorer le Zénith sur la courbe des évolutions technologiques pour maintenir le bâtiment à la pointe des équipements et qu'il reste dans le top 3 des Zéniths les mieux équipés et les plus accueillants de France.

La fibre déjà installée, a été boostée pour atteindre 100mo Symétrique, afin de permettre un meilleur rendement.

Tous les téléphones analogiques (sauf ceux qui permettent le contact des pompiers) ont été remplacés par des téléphones numériques. Notre opérateur est Orange, NETTIC la société en charge de notre système informatique et de téléphonie, assure le portage des lignes.

Notre ordinateur de vidéo surveillance et d'alarme, est tombée en panne. En 10 ans la technologie en la matière a fait un bond énorme et le remplacer à l'identique ne paraissait pas être une bonne idée, d'autant qu'il faut une concordance entre le hardware et le software, ce qui n'était plus le cas.

Tout le système a donc été changé, 14 caméras, 5 dômes, le logiciel qui permet des mises à jour régulières, ainsi que les écrans de contrôle.

Suite à l'exercice de sécurité qui avait été organisé au Zénith à la demande de la préfecture (attentat terroriste et prise d'otages), nous avons constaté avec les forces de l'ordre en présence, l'absence d'images qui auraient pu guider leur intervention. Madame DERAISME, Directrice Départementale de la Sécurité Publique, encore en poste, a répondu très favorablement à notre proposition de prise en main à distance des caméras de vidéo protection, en cas de crise grave.

Nous avons donc rédigé puis signé une convention avec la Police Nationale, afin d'encadrer cette visualisation à distance.

**d) Compte rendu de la
situation des biens et
immobilisations
(ZEN GESTION)**

IMMOBILISATIONS du 01/10/2018 au 30/09/2019

INSTALLATIONS TECHNIQUES - MATERIEL & OUTILLAGE

12 264,58 €

PROXI - VAC	
Changement pompe Grundfoss	2 750,00

JL SYSTEM	
Installation Caméras	8 893,00

ROLLECO	
Lame Chasse-neige	621,58

TOTAL IMMOBILISATIONS du 01/10/2018 au 30/09/2019 :

12 264,58 €

**e) Etat du suivi du
renouvellement des biens
et immobilisations
(sur installation d'origine)**

REMISE EN ETAT DU BATIMENT

REMISE EN ETAT PAR NOS SOINS

Comme les saisons précédentes l'équipe technique assure :

- Le relamping
- La plomberie (débouchage des lavabos, douches ...)
- La plâtrerie (reprise de peinture dans les blocs sanitaires et sur le nez de marche dans la salle, dans le catering ou les loges ...)
- La serrurerie (changement de rappel de portes intérieures et en façade, contrôle et resserrage des huisseries ...)
- La jardinerie (désherbage du parking)
- Le nettoyage (contrôle et nettoyage des filtres, nettoyage des locaux souillés par les fientes de pigeons...)

Nous constatons une diminution des dégradations (écriture au marqueur, gravure sur les murs...) dans l'établissement. Ce qui nous incite à penser que la réfection immédiate de ses dernières n'encourage pas les suivantes.

FUITES EN TOITURE

Les interventions de la SMAC semblaient avoir définitivement réglé le problème des défauts d'étanchéité au niveau des exutoires de désenfumage. Malheureusement nous avons constaté de nouvelles fuites. Marc GALLET a fait faire des devis à plusieurs sociétés. La société ATTILA a été retenue.

ENTRETOISES

La société ACRO'BAT est intervenue le 3 juin 2019 pour vérifier les entretoises. Lors de cette intervention un contrôle de l'ensemble de la charpente a été fait. La société a rédigé un rapport qui montre que 2 points sont encore à sécuriser (2 IPN) sur la charpente.

PIGEONS

L'installation de nouveaux filets sous la casquette, côté sud a déplacé le problème et nous retrouvons les pigeons sur la façade Nord... Nous constatons également que les pigeons malgré des « ecopics » stationnent régulièrement sur l'arrondi en bord des clin de toiture, notamment côté Est.

JAUGE SAUGNAC

Depuis septembre 2017, nous transmettons les informations récoltées à SEM pour information. Si nous n'avons pas les compétences techniques pour lire ces relevés d'information, nous n'avons pas constaté d'amplification des déformations.

DES 13

Dans la zone du catering. Suite au durcissement de la réglementation, nous avons fait modifier les gaines d'air. Un bureau d'étude est passé pour refaire les calculs et un bureau de contrôle a validé les chiffres. Nous sommes à ce jour conforme à la réglementation.

ALIMENTATION GENERALE EAU

Suite à différents problèmes sur l'alimentation générale la sté ORIOL a constaté que le détendeur n'était plus conforme aux réglages préconisés. Nous avons donc fait changer le détendeur.

POMPES A CHALEUR

Le Zénith est équipé de 3 PAC. Dans notre activité, nous avons besoin de monter en température rapidement, après les montages où les portes camions ont été ouvertes par exemple. L'inertie des PACS ne permet pas ces montées en températures rapidement, d'autant qu'elles sont situées loin du bâtiment ce qui accroît la déperdition de chaleur. Ces PAC comptabilisent à peine 50 h en 10 ans.

C'est pourquoi, en lien avec les services de Saint Etienne métropole nous avons décidé la mise à l'arrêt de 3 PAC.

Tableau des remises en état au Zénith de Saint Etienne Métropole Octobre 2018 à Septembre 2019

<u>Dates constats ou devis</u>	<u>Remises en état</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Dates réalisations</u>	<u>Localisations</u>
oct.-18	Relamping blocs de secours	ZEN Gestion	oct.-18	Zénith
oct.-18	Problème sur une Pompe chauffage Bureau Relais : remplacement des deux pompes et une ancienne en stock	Engie Axima Seitha (Pris en charge ZEN Gestion)	oct.-18	chaufferie
nov.-18	Relamping blocs de secours	ZEN Gestion	nov.-18	Zénith
nov.-18	Boite de contrôle chaudière n°1 en panne et changée	Engie Axima Seitha (Pris en charge ZEN Gestion)	nov.-18	chaufferie
nov.-18	Peinture de toutes les portes extérieures Niv 2 EST	URSSO (Pris en charge par Métropole)	nov.-18	Ext. Niv 2 EST
déc.-18	Relamping blocs de secours	ZEN Gestion	déc.-18	Zénith
janv.-18	Recharge et réamorçage Distributeurs de Savon Public	ZEN Gestion	janv.-18	Zénith
janv.-18	Relamping blocs de secours	ZEN Gestion	janv.-18	Zénith
janv.-18	Vérification et nettoyage Syphons	ZEN Gestion	janv.-18	Zones Artistes et privatives
janv.-19	Modification Gaines entrée et sortie Moteur DES 13	Engie Axima Seitha (Pris en charge par Métropole)	janv.-19	Local DES13 Niv 2 EST
janv.-19	Reprise Tuyau alimentation CTA 6	Engie Axima Seitha (Pris en charge ZEN Gestion)	mars-19	Local CTA6
janv.-19	Remplacement Compteur d'eau	Stéphanoise des Eaux	janv.-19	Regard côté rue des Aciéries
janv.-19	Réparation suite rupture canalisation Eau générale	Oriol (Pris en charge ZEN Gestion)	janv.-19	Local CTA au dessus de la CTA 2 sous sol
janv.-19	Changement détendeur sur alimentation Eau général	Oriol (Pris en charge ZEN Gestion)	janv.-19	Local Eau

Tableau des remises en état au Zénith de Saint Etienne Métropole Octobre 2018 à Septembre 2019

<u>Dates constats ou devis</u>	<u>Remises en état</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Dates réalisations</u>	<u>Localisations</u>
févr.-19	Mise en place Fibre 100mo Symétrique	Nettic (Pris en charge ZEN Gestion)	févr.-19	Local CFA2
févr.-19	Mise à l'arrêt total des 3 Pacs avec vidange réseau eau glacée	Engie Axima Seitha (Pris en charge ZEN Gestion)	févr.-19	Local PAC/Chaufferie
févr.-19	Changement courroies moteurs VMC sanitaires Public	ZEN Gestion	févr.-19	Local de ventilation Niv 4 Est et OUEST
févr.-19	Remplacement ballast bloc de sortie de secours	ZEN Gestion	févr.-19	Façade vitrée
mars-19	Relamping blocs de secours	ZEN Gestion	mars-19	Zénith
mars-19	Remplacement Batteries Baie Sono	ZEN Gestion	mars-19	Local CFA 2
avr.-19	Relamping blocs de secours	ZEN Gestion	avr.-19	Zénith
avr.-19	mise en place deuxième filet anti pigeon sous la casquette côté SUD	Acro'bat (Pris en charge par Métropole)	mai-19	Façade SUD
mai-19	Relamping blocs de secours	ZEN Gestion	mai-19	Zénith
mai-19	Nettoyage Fosse Eau Usée	ACB Nettoyage (Pris en charge ZEN Gestion)	mai-19	Parking Nord
juin-19	Vérification Entretoises charpentes	Acro'bat (Pris en charge par Métropole)	juin-19	Charpente en Salle
juil.-19	Vérifications et réglages des rappels de portes en façade et sorties de secours	ZEN Gestion	juil.-19	Façade et sortie de secours
juil.-19	Réparation Toiture suite vents violents	Attila (Pris en charge ZEN Gestion)	juil.-19	Toiture côté OUEST
août-19	Resserrage huisseries + graissage cylindres + reprise bavettes des portes Western	ZEN Gestion	août-19	Zénith

Tableau des remises en état au Zénith de Saint Etienne Métropole Octobre 2018 à Septembre 2019

<u>Dates constats ou devis</u>	<u>Remises en état</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Dates réalisations</u>	<u>Localisations</u>
août-19	Désherbage et ramassage déchets sur parkings privés	ZEN Gestion	août-19	Parking Technique et VIP
sept.-19	Recharge et réamorçage Distributeurs de Savon Public	ZEN Gestion	sept.-19	Zénith
sept.-19	Changement pompe de relevage N°1 Eaux Usées	Proxi vat (Pris en charge ZEN Gestion)	sept.-19	Fosse Parking Nord
sept.-19	Changement Fusibles HT Cellules HT N°3	Engie Inéo (Pris en charge ZEN Gestion)	sept.-19	Local HT/TGBT
sept.-19	Reprogrammation carte Ascenseur Artistes/loges	Loire Ascenseur (Pris en charge ZEN Gestion)	sept.-19	Local Monte charge
sept.-19	Remplacement système de Vidéoprotection	JL Système (Pris en charge ZEN Gestion)	sept.-19	Zénith int/ext
sept.-19	Nettoyage sous les caillbotis des portes vitrées en façade	ZEN Gestion	sept.-19	Hall d'entrée
sept.-19	Relamping Foyer iodure et fluo compact	ZEN Gestion	sept.-19	Hall d'entrée
sept.-19	Remise en état Grille dégradée suite vents juillet 2019	Blanchet (Pris en charge ZEN Gestion)	sept.-19	Parvis côté SUD/Ouest
sept.-19	Remplacement Batteries et chargeur batterie Local CFA 2	Proségur (Pris en charge ZEN Gestion)	oct.-19	Local CFA 2

f) Etat des autres dépenses de renouvellement



Liste du matériel du Zénith de Saint Etienne Métropole à remplacer en 2018 -2019

Description du matériel defectueux	Quantités
Mobilier	
Tables 140x80 plateau noir piétement aluminium sur roulettes	1 Table + 2 roulettes de table
Chaise multix polypro/ tissu noir / piétement noir	3 chaises
Chaise multix polypro noir / piétement noir	3 chaises
Bar mobile	1
Penderie acier chromé (portant) 146x60	1
Matériel Scénique	
Voir Annexe	Voir Annexe

INVENTAIRE DU MOBILIER ET MATERIEL METROPOLE ET ZEN GESTION 2018/2019

Octobre 2019 :

Suite à l'inventaire du mobilier et du matériel dans le Zénith, il en ressort :

- 1/ Sur 70 tables 140x80 plateau noir piétement aluminium sur roulette, nous avons 1 table à remettre en état (2 roulettes HS) et 1 Table HS
- 2/ Sur 110 Chaises multi poly pro tissu noir, nous en avons 3 de cassées (assise tissus HS).
- 3/ Le bar mobile est HS
- 4/ Nous avons 8 montants HS (Sur 225) + 6 roulettes de scène HS (sur 225)
- 5/ 8 fermes U 200 à profilé conique ESFP/200 de scène HS
- 6/ 6 fermes 200 ESF/200 de scène HS

g) Inventaire des biens désignés au contrat



Inventaire du matériel et mobilier du Zénith de Saint Etienne Métropole 2018/2019

1/ Matériel Scénique

2/ Matériel pour configuration de la Salle

3/ Matériel de sécurité

4/ Matériel divers

5/ Inventaire et répartition du mobilier

6/ Annexes

Organigramme des clefs

Plans de répartition Extincteurs et plans incendie

Liste détaillée "Scène EASY STAGE"

Inventaire du Zénith de Saint Etienne Métropole 2018-2019

1/ Matériel scénique

Armoire machinerie	1 armoire sur roulettes avec alimentation de 25m en 63A en 3x400V N+T	OK
Rallonges de branchements des 12 palans:	2 de 30m; 8 de 40m; 2 de 50m	OK
Palans LIFKET de chez STACCO	12 palans 1 tonne	OK
	6 flight de transport pour 2 palans	OK
Elingues	24 élingues de fixation 1T500 câbles n 12 gainés PVC de 2m	OK
	12 élingues de fixation 1T câbles n 10 de 6m	OK
	36 manilles lyre 3.25T	OK
Poutres Aluminium	35 ponts Série 500 de chez STACCO finition naturel de 2.80m	OK
	105 goupilles PGO/070	OK
Patience	Patience KING de chez GERRIETS Longueur : 2x16m	OK
	Patience double manuelle démontable en section de 2m croisement centrale de 2m, hauteur de la patience lors de la manœuvre 15m	
Rideau	2* demi rideau de 16m de large par 15m de haut	OK
Pendrillons	8*de 4m de large par 15m de haut	OK
	4*de 6m de large par 15m de haut	OK
	2*de 8m de large par 15m de haut	OK
Frises	2* de 20m de large par 2m de haut	OK
	4* de 20M de large par 3m de haut	OK
Scène	Scène de type Easy Stage de chez STACCO surface de 720 m2 (20mX36m) dimension des mailles 2X2m (détails en annexe)	Voir Annexe
Garde corps	41 *Poteaux garde-corps ESGCP	OK
	2* Poteaux garde-corps escalier ESGCPA	OK
	36*Garde-corps 200 ESGC/200	OK
	4*Garde-corps 100 ESGC/100	OK
Escaliers	4 escaliers à hauteur variable de chez STACCO de 1,30m à 1,80m	OK
	2 escaliers fixe de 5 marches pour scène à 80cm de hauteur	OK
Jupe et écran de cantonnement (satin 350gr noir M1)	8 jupes de longueur 6m et hauteur 2,20m	OK
	écran de cantonnement: 60 éléments de longueur 2m et hauteur 2,20m	OK
CRASH Barrière STACCO	40 barrières droite SHCOO1 largeur 1,05m hauteur 1,10m	OK

	2 barrières 45° ouvert SEC101OP	OK
	2 barrières 45° fermé SEC101FP	OK
	6 chariots de transport pour barrières STACCO	OK
Rampe de déchargement	2 rampes LRD/380/080 de chez STACCO	OK
Chariots	4 chariots du Type 154M3530	OK
	2 chariots du Type 154M3550	OK
Tour de réglage	1 tour de réglage type échafaudage roulant et démontable HI-WAY de chez EES: hauteur de travail 5,30m largeur 0,76m	OK
		OK
Armoires Electrique	2*armoires électrique mobile de 250A tri+N+T avec câbles d'alimentation 20m en Power lock	OK
	1*armoire électrique mobile de 125A tri+N+T avec câbles d'alimentation 20m en Power lock	OK

2/ Matériel pour configuration de la SALLE

Tribune télescopique	48* Poteaux de garde-corps	OK
	51*panneaux de bardages	OK
	4*Escaliers à roulettes d'accès entre la tribune fixe et le parterre	OK
	1*Chariot motorisé pour la tribune télescopique	OK
Chaises du Parterre	1000 chaises rouge coque bois avec 50 chariots de transport	OK
Rideaux de partition	2*36mètres	OK
	2*40mètres	OK
Panneaux de partition	3 panneaux EST	OK
	3 panneaux OUEST	OK
Bâches de partions	4 bâches EST	OK
	4 bâches OUEST	OK
Tribune démontable	Une tribune démontable de 42 places sur emplacement de la régie basse.	OK
	Un garde corps démontable pour régie basse.	OK
	2*escaliers lourd de régie 4 marches	OK
3/ Matériel de sécurité		
	121 extincteurs répartis dans le bâtiment	OK
	2 couvertures anti-feu (catering 1 et 2)	OK
	4 BAPI (bloc autonome portatif individuel)	OK
	104 plans d'évacuations répartis dans le bâtiment	OK
Local TGBT	1 perche de détection de présence de courant	OK
	1 perche de sauvetage	OK
	2 clefs de manouvre cellules Haute Tension	OK
	1 paire de gants isolants	OK
	3 cartouches pour cellules Haute Tension	OK
	1 tabouret d'isolement	OK

4/ Matériel divers		
Clefs		
PASS (en vert le nombre de PASS de départ)	20/10*Pass Généraux (dont 6 Cassés et 1 perdu)	OK
	3*Pass Secret. Comptable	OK
	5/4*Pass Technicien (SSIAP) (dont 1 cassé)	OK
	3*Pass Bar	OK
	3*Pass Accueil	OK
	8/4*Pass Nettoyage (dont 2 cassée et un perdu)	OK
	4*Pass sécurité civil	OK
	2 clefs pour les panneaux amovible des caterings	OK
	1 clefs pour les bornes BUS	OK
	1 clefs pour les panneaux vitrés de l'éclairage casquette	OK
Télécommandes	6 télécommandes du portail nord-ouest	OK
	2 télécommandes bornes malvoyants	OK
	2 télécommandes climatiseurs local CFA1 et 2	OK
Téléphones	1 Poste standard Type 4039 (secrétariat)	OK
Mise en place fibre 100Mo Symétrique avec téléphone numérique IP	12 postes numérique Type 4029 (2 administration, 2 technique, 8 atelier)	OK
	24 postes analogiques (1 billetterie, 1 PC sécu, 1+10 local gardien, 1 CFA1, 1 CFA2, 9 Atelier)	OK
	1 téléphone rouge pompier au local sécurité	OK
Interphones	3 postes interphone (secrétariat, local sécu, local gardien)	OK
Talkies	4 talkies motorola CP040 avec station multi chargeur dans bureau technique.	OK
Local LTO 1.03 CFA1	1 Baie de sono de sécurité	OK
	1 Baie informatique	OK
	1 autocom Omni PCX 2T0	OK
Local LTE 1.0 CFA2	1 switch 10/100M D.Link	OK
Nouveau système de vidéoprotection HIKVision	1 Système BOSCH avec 2 VIPX 1600 + HP disque dur 2*500Gb	OK
ORDINATEURS		
Placard administration	1 ordinateur e PC	OK
	1 boitier Lighting Controlsystème MARTIN	OK
Local Gardien	1 ordinateur NEC + boitier de contrôle BOSCH pour la vidéosurveillance.	OK
	1 ordinateur HP pour la GTC + 1 onduleur Changé Oct 2012	OK

6/ Liste détaillée "Scène EASY STAGE" 2018-2019

Scène	Scène de type Easy Stage de chez STACCO	
surface de 720m ² (20mx36m) Dimension des mailles 2x2m ; hauteur variable de 1,30m à 2,20m; et hauteur fixe de 80cm.		
	225*Roulettes 200 ESR/200	215 + 6 HS
	225*Goupilles montant ESAC/011	OK
	225*Montants ext. Ht 120/170 ESPE/120	217 + 8 HS
	225*Montants int. Ht 120/170 ESPI/120	217 + 4 HS
	225*Montants ext. Ht 170/220 ESPE/170	OK
	186*Fermes U 200 à profilé conique ESFP/200	178 + 8 HS
	24*1/2 Fermes U 200 à profilé conique ESFP/100	OK
	114*Fermes 200 ESF/200	108 + 6 HS
	390*Moises 200 ESMB/200	OK
	27* Diago. Equerrage 200/200 ESD/200	OK
	360*Praticables 200/100 ESPA/200/100	OK
	37*Rives de scène lg:2,00m	OK
	4*Rives de scène lg:1,00m	OK
	225*Platines pour scène à 0,80m de hauteur	OK

h) Engagements à incidence financière



III. LE PREVISIONNEL



Etat des réservations jusqu'au 30/09/19



PREVISIONNEL DE RESERVATION
du 1/10/2019 au 30/9/2020

15/10/2019	COMEXPOSIUM
17/10/2019	SEMAINE BLEUE
26/10/2019	INTERNES CHU
06/11/2019	STARS 80
07/11/2019	SOPRANO
15/11/2019	BRUEL
16/11/2019	NINHO
17/11/2019	LES STENTORS VSE
19/11/2019	MIKA
22/11/2019	KOCLAYM
23 et 24 /11/19	LES BODINS
29/11/2019	M
30/11/2019	VERONIQUE SANSON
01/12/2019	M POKORA
02/12/2019	ASAPL
06/12/2019	BORN IN 90
07/12/2019	KEV ADAMS
08/12/2019	ADN VSE/SEM
12/12/2019	JEFF PANACLOC
13/12/2019	CLAUDIO CAPEO
14 et 15 /12/19	DUB INC
18/12/2019	ADN CG42
22/12/2019	BOLERO DE RAVEL
10/01/2020	LR WORD
30/01/2020	DIGITAL LEAGUE
07/02/2020	CAMILLE LELOUCH
08/02/2020	CIRQUE DE MONGOLIE
09/02/2020	PAT PATROUILLE
13/02/2020	VERONIC DICAIRE
14/02/2020	MALIK BENTHALA
16/02/2020	GALA STUDIO 7
19/02/2020	MURIEL ROBIN
20/02/2020	ALAIN SOUCHON
23/02/2020	LA BELLE AU BOIS DORMANT
13/03/2020	GALA CHARITE ESTER
14/03/2020	LDC ARAME
18/03/2020	IRISH CELTIC
31/03/2020	JEAN LOUIS AUBERT
04/04/2020	CHRISTOPHE MAE
6 au 7/4/20	STEF SALON
16/04/2020	ARFI
17/04/2020	L IDOLE DES JEUNES
19/04/2019	IMUVRII
16/05/2020	DISTRICT DE LA LOIRE
15/03/2020	AUSTRALIAN PINK FLOYD
20 au 22/3/20	LOGIC IMMO
16/06/2020	MESSMER
20/06/2020	FORESTI
25/06/2020	STARS 80

COMPARATIF ZEN GESTION



COMPARATIF ZEN GESTION

	REALISES ZEN GESTION											PREVISIONNEL ZEN	PREVISIONNEL ZEN
	SAISON 1 du 01/10/08 au 30/09/09	SAISON 2 du 01/10/09 au 30/09/10	SAISON 3 du 01/10/10 au 30/09/11	SAISON 4 du 01/10/11 au 30/09/12	SAISON 5 du 01/10/12 au 30/09/13	SAISON 6 du 01/10/13 au 30/09/14	SAISON 7 du 01/10/14 au 30/09/15	SAISON 8 du 01/10/15 au 30/09/16	SAISON 9 du 01/10/16 au 30/09/17	SAISON 10 du 01/10/17 au 30/09/18	SAISON 11 du 01/10/18 au 30/09/19	SAISON 12 du 01/10/19 au 30/09/20	
Nombre de représentations	58	48	57	40	46	48	40	46	41	32	31	35	
Recettes spectacles	7 675 745,40	4 672 960,90	5 171 368,44	3 093 556,96	4 746 456,73	4 985 016,53	4 070 417,24	5 610 510,30	4 505 214,86	4 290 225,65	3 384 591,33		
Nombre d'entrées payantes	173 362,00	131 483	147 833	82 899	114 358	130 506	107 049	122 614	111 465	100 713	84 461		
Moyenne de spectateurs par spectacle	2 989,00	2 739	2 594	2 072	2 486	2 719	2 676	2 666	2 719	3 178	2 725		
Prix moyen des places par spectacle	44,28	35,54	34,98	37,32	41,51	38,20	38,02	45,76	40,42	42,60	40,07		
RECETTES													
Total spectacles ZENITH	854 806,65	505 717,60	539 716,98	403 424,50	529 782,16	574 457,68	460 147,79	631 981,65	522 764,59	491 302,67	399 248,00	520 065,00	
RECETTES SALLES ET ANNEXES	1 033 696,94	701 395,25	733 245,17	484 898,13	679 178,39	691 656,74	652 708,52	819 906,59	664 505,09	589 128,39	561 441,00	645 433,00	
RECETTES DES BARS						217 412,08	203 321,72	255 911,65	276 857,39	269 466,80	248 621,00	298 300,00	
REFACTURATION DE CHARGES	488 827,01	395 968,42	411 061,65	299 337,55	368 119,62	403 961,91	397 053,76	441 654,68	377 531,07	328 624,31	344 182,00	361 268,00	
AUTRES PRODUITS	100 191,10	100 554,23	102 335,73	104 375,40	102 440,04	115 434,12	98 882,14	106 489,73	108 009,37	100 039,10	163 814,00	100 000,00	
TOTAL DES RECETTES	1 622 715,05	1 197 917,90	1 246 642,55	888 611,08	1 149 738,05	1 428 464,85	1 351 966,14	1 623 962,65	1 426 902,92	1 287 258,60	1 318 058,00	1 405 001,00	
DEPENSES													
TOTAL DES CHARGES REFACTUREES	497 544,38	389 590,10	396 385,22	298 204,43	359 958,64	368 864,84	378 641,70	406 259,10	345 889,58	306 937,37	316 690,00	340 672,00	
TOTAL DES CHARGES BARS					2 665,44	154 960,72	132 980,85	119 966,87	136 053,19	135 440,53	120 762,00	135 000,00	
CHARGES DE PERSONNEL													
SOUS TOTAL SALAIRES	226 828,23	223 144,23	251 733,88	233 983,78	244 383,61	200 308,79	228 733,62	269 403,79	275 660,20	260 795,54	262 740,00	250 000,00	
SOUS TOTAL CHARGES SUR SALAIRES	103 547,03	98 717,74	106 161,50	108 013,80	100 117,53	90 977,54	102 075,16	115 100,11	112 466,18	118 670,52	108 729,00	105 000,00	
AUTRES CHARGES SOCIALES	22 389,00	5 688,00	15 572,00	-10 257,00	11 339,00	-1 192,00	3 734,00	6 019,04	-2 105,04	-2 952,58	-8 029,00		
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL PERMANENT	352 764,26	327 549,97	373 467,38	331 740,58	355 840,14	290 094,33	334 542,78	390 522,94	386 021,34	376 513,48	363 440,00	355 000,00	
CHARGES DE STRUCTURE													
FLUIDES													
TOTAL DES FLUIDES	57 721,75	41 576,80	47 225,88	36 077,92	37 931,45	35 576,32	38 900,95	46 945,76	35 993,52	32 094,05	31 395,00	38 900,00	
ENTRETIEN ET MAINTENANCE													
SOUS TOTAL MAINTENANCE	79 186,36	88 989,01	74 403,90	69 869,40	63 393,13	59 214,26	50 944,45	47 727,72	46 032,68	55 277,48	53 975,00	55 550,00	
SOUS TOTAL ENTRETIEN	39 918,19	26 534,24	44 725,26	28 865,00	21 114,61	26 814,55	29 811,77	38 646,23	39 214,07	26 827,32	26 271,00	28 800,00	
TOTAL ENTRETIEN ET MAINTENANCE	119 104,55	115 523,25	119 129,16	98 734,40	84 507,74	86 028,81	80 756,22	86 373,95	85 246,75	82 104,80	80 246,00	84 350,00	
TOTAL DES CHARGES DE STRUCTURE	176 826,30	157 100,05	166 355,04	134 812,32	122 439,19	121 605,13	119 657,17	133 319,71	121 240,27	114 198,85	111 641,00	123 250,00	
COMMUNICATION MARKETING													
TOTAL DES CHARGES DE COMMUNICATION	31 999,71	17 518,90	20 568,20	15 327,99	17 299,28	20 704,31	18 591,37	29 128,87	17 854,23	26 257,76	115 433,00	28 500,00	
TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	11 979,05	18 688,93	20 745,06	22 337,05	18 264,93	54 996,74	26 533,06	58 378,03	26 214,58	19 166,62	18 722,00	50 200,00	
FRAIS DE GESTION													
SOUS TOTAL ASSURANCES	14 397,59	26 445,30	21 877,17	12 829,60	18 150,09	20 080,89	22 333,11	22 215,00	50 281,27	49 287,34	47 919,00	45 000,00	
SOUS TOTAL GESTION	87 753,49	43 955,54	61 768,28	49 072,27	49 771,96	51 599,65	53 915,10	45 989,16	46 805,49	38 726,39	41 390,00	43 350,00	
TOTAL DES FRAIS DE GESTION	102 151,08	70 400,84	83 645,45	61 901,87	67 922,05	71 680,54	76 248,21	68 204,16	97 086,76	88 013,73	89 309,00	88 350,00	
AUTRES CHARGES	123 841,94	130 606,21	136 200,80	131 041,00	137 906,62	135 351,50	133 589,47	197 164,49	149 913,62	144 691,38	134 187,00	137 000,00	
TOTAL DES CHARGES	1 297 106,72	1 111 455,00	1 197 367,15	995 365,24	1 082 296,29	1 218 258,11	1 220 784,61	1 402 944,17	1 280 273,57	1 211 219,72	1 270 184,00	1 257 972,00	
RESULTAT D'EXPLOITATION	325 608,33	86 462,90	49 275,40	-106 754,16	67 441,76	210 206,74	131 181,53	221 018,48	146 629,35	76 038,88	47 874,00	147 029,00	

Gratuités

Saint Etienne Métropole a accordé :

- Le 6 octobre 2018 : Soirée organisée pour le 10^{ème} anniversaire du Zénith
- Le 18 octobre 2018 : La semaine Bleue, organisée par le Département de la Loire :
2 séances sur une journée d'exploitation : soit 2 x 10 096€ ht = 20 192€
- Le 18 novembre 2018 : VIVA LA FIESTA Spectacle organisé par la ville de SAINT ETIENNE
1 journée d'exploitation : 10 096€ ht
- Le 19 décembre 2018 : l'arbre de Noël de Saint Etienne Métropole
1 Jour d'exploitation : 7 447 € ht
- Le 28 septembre 2019 : la remise de diplômes de l'ENISE
1 jour d'exploitation : 5 314 € ht

Total montant des gratuités : 43 049 € ht soit 51658,80 € ttc

Compte tenu du caractère exceptionnel de l'anniversaire du Zénith, je n'ai pas cumulé le manque à gagner de la location qui se serait montée à 13 816 € ht.

Chaque fois que Saint Etienne Métropole intervient pour aider à la venue d'un évènement au Zénith de Saint Etienne, en accordant une gratuité, ZEN GESTION apporte également sa contribution.

Le calcul pour une facturation de montage ou de démontage, dans toutes les salles, ne se fait pas au temps réel passé mais bien, sur le fait que le bâtiment est utilisé et empêche une autre manifestation de s'installer.